

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2006**
tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Michel KARR

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		C.	BERDAT	" "
		P.	DE CANDOLLE	" "
		L.	ISCHI	" "
		J.-M.	KARR	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mmes	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
		M.	PIGUET	" "
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		Ch.	RIESEN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	M.	C.	RIVOIRE	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	F.	FLORINETTI	Conseiller municipal
		F.	PERRIN	" "
		M.	PICCOT	" "
	Mmes	M.	ROTSCHY	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
Public :	1 personne			

Procès-verbal : Mmes Laetitia REVERSY / Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20h.15 – Séance des commissions réunies – huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 27 avril 2006

20h.30 – Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2006 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Election du Bureau du Conseil municipal -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2005 et moyens de les couvrir;
 - 5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2005;
 - 5.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2005 et du rapport de gestion 2005;
 - 5.4 Centre sportif Sous-Moulin - ouverture d'un crédit de CHF 50'600.- destiné à la transformation de l'appartement de fonction du Centre en deux salles de réunion -
- 6) Présentation par le Maire du rapport administratif pour l'année 2005 -
- 7) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles.

Séance des commissions réunies

M. Pralong, Président, ouvre la séance à 20h.15 et prononce le huis clos. Il remercie M. De Candolle de l'avoir remplacé sans préavis lors de la dernière séance.

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 27 avril 2006

- Le procès-verbal est accepté par 9 voix pour et 6 abstentions.

Le Président lève la séance à 20h.25.

.../..

Séance plénière du Conseil municipal

M. Karr, Président, ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2006

- Le procès-verbal est adopté par 16 voix pour et une abstention.

2) Communications du Bureau

S'agissant des modalités de remise de textes avec le procès-verbal, le Président indique que le Bureau a décidé à l'unanimité que la règle permettant l'inclusion *in extenso* d'interventions lues au Conseil municipal serait désormais réservée aux cas d'interventions effectuées au nom d'une formation politique.

Les conseillères et conseillers municipaux en leur qualité simple ne pourront plus déposer un texte déclaré, à l'exception bien entendu de projets de délibération, propositions de motion, etc, qui exigent la forme écrite. Ces nouvelles règles entreront en vigueur avec la nouvelle année législative à commencer au 1^{er} juin 2006.

M. Karr, Président, procède à la lecture de divers courriers donnant lieu aux commentaires et précisions suivants :

- Le Bureau a reçu officiellement la lettre de démission de M. Riesen de son mandat de conseiller municipal de Chêne-Bougeries avec effet au 31 mai 2006. Ce dernier en a informé le chef du groupe "Avenir chênois" en date du 4 avril 2006 et a également annoncé sa démission de la présidence de l'association "Avenir Chênois". Une copie de cette lettre ayant été adressée au Service des votations et élections de l'Etat de Genève, aucune action n'est requise de la part du Conseil municipal, si ce n'est de procéder à la prestation de serment de son remplaçant, lors de la prochaine séance.
- Courrier du Président du Conseil intercommunal du CSSM, M. Détruche, daté 3 avril 2006 et adressé aux Présidents des Conseils municipaux de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de Thônex. Le Président du Conseil intercommunal déplore les absences répétées des conseillers municipaux délégués des trois communes. A titre

d'exemple, la séance du mercredi 22 mars 2006 s'est tenue alors que la moitié de ses membres étaient absents ou excusés, si bien que le vote des objets versés à l'ordre du jour n'a pu avoir lieu. En outre, une séance supplémentaire n'ayant pas pu être fixée avant avril, et compte tenu du fait que le règlement intérieur impose un délai au 31 mars pour l'acceptation des points en question, le délai réglementaire était *de facto* dépassé. Ce cas s'est déjà produit en octobre 2004. Latitude est laissée aux Présidents des Conseils communaux de donner à ces lignes la suite qu'ils jugeront la plus appropriée.

- Second courrier daté 3 avril 2006 du même expéditeur, spécifiquement adressé à la commune de Chêne-Bougeries. Le Président déplore à nouveau les absences des conseillers à la séance du 22 mars, mis à part la présence de Mme Bauduccio-Deluc et l'absence exceptionnelle de M. Biedermann. Il espère que l'intérêt pour le Conseil intercommunal va grandir. Ledit courrier sera transmis au Président de la commission des sports, M. Beker.
- Courrier daté 28 avril 2006 de M. Georges Magnin, gérant du restaurant "Le Gruyérien", adressé au Conseil administratif. Suite à l'entretien qu'il a eu avec M. Gailland, secrétaire général, concernant l'installation d'une petite terrasse sur la place Colonel-Audéoud, M. Magnin sollicite officiellement une autorisation en vue d'une exploitation entre juin et septembre. Il serait ravi de créer une animation sur ladite place et reste à disposition de l'exécutif pour convenir des modalités d'un accord.
- Courrier d'un usager du CSSM daté 2 mai 2006 et adressé au Président du Conseil municipal de Chêne-Bougeries, se plaignant du manque de places de stationnement pour les usagers du CSSM et réclamant des autorités communales des actes concrets pour y remédier. M. Biedermann précise qu'il s'agit du sixième courrier y relatif. Par ailleurs, il y a longtemps que les responsables de la Fondation des parkings ont été informés et le sujet a été longuement abordé lors de la dernière réunion des conseillers administratifs des Trois-Chêne. Le Bureau du CSSM a néanmoins décidé de recevoir l'auteur des courriers lors de sa prochaine réunion. Pour le surplus, depuis l'entrée en vigueur le 13 avril dernier des nouveaux tarifs horaires, un grand nombre de places sont désormais disponibles dans le parking de Sous-Moulin.

3) Election du Bureau du Conseil municipal

Ont été annoncées les candidatures suivantes :

- M. Locher pour le groupe Libéral
- M. Pralong pour le groupe Radical
- Mme Meynet pour le groupe Socialiste
- M. Karr pour le groupe des Verts
- Mme Bauduccio-Deluc pour le groupe "Avenir Chênois"

Le tournus prévoit que M. Pralong succède à M. Karr à la présidence, pour autant que les conseillers le confirment dans ses fonctions. Le prochain siège de vice-président devait échoir à M. Riesen qui, malheureusement, quitte le Conseil municipal. Mme Bauduccio-Deluc se présente comme candidate pour le remplacer.

.../...

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Président met aux voix la composition du Bureau selon les cinq candidatures soumises.

- La proposition est acceptée par 16 voix pour et une abstention.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire annonce qu'il a été procédé, lors de la séance du Conseil administratif du 9 mai 2006, à la répartition des charges au sein dudit Conseil pour la période allant du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007.

- . Mme Béatrice Grandjean-Kyburz a été désignée comme présidente, et portera le titre de maire;
- . M. Emile Biedermann a été désigné en tant que vice-président;
- . M. Claude Rivoire a été désigné comme membre.

M. C. Rivoire informe ensuite

- qu'une enquête publique est ouverte depuis le 12 avril 2006 concernant un projet de réglementation locale du trafic, relatif à l'aménagement de places de parcs autour du rond-point situé sur la route de Florissant, à hauteur du chemin Rojoux;
- que le Conseil administratif a reçu en date du 19 avril 2006 un courrier de la Fondation des parkings concernant la recherche d'espaces pour Parcs Relais P+R, notamment à Conches, dans la boucle de rebroussement du bus n°8, sur la route de Florissant, en face du café restaurant "Le Vallon". Compte tenu du fait qu'il est prévu d'aménager prochainement 21 places de stationnement dans ce secteur, il a été répondu à la Fondation des parkings que la commune n'est pas favorable à la mise à disposition de la parcelle citée;
- que la Société Wam Partner SA a initié récemment la 4^{ème} et dernière phase d'une étude de circulation dans le périmètre élargi du village de Chêne-Bougeries;
- que la commission Aménagement-circulation-transports a demandé que l'étude confiée au bureau Urbaplan concernant les zones de stationnement soit étendue à l'ensemble du territoire communal, et non plus aux deux seuls secteurs prévus initialement par le Conseil administratif;
- que les résultats de fréquentation 2005 du réseau urbain Noctambus ont réalisés un bond de 300% par rapport à l'année 2004, soit plus de 300'000 passagers. Il faut noter l'effort considérable des TPG grâce auxquels le réseau est devenu très performant dans le secteur des Trois-Chêne.

M. C. Rivoire précise ensuite, concernant le personnel, que le Conseil administratif a décidé de nommer M. Pierre Robyr, secrétaire adjoint, responsable du service technique, en tant que fonctionnaire à titre définitif dès le 1^{er} mai 2006.

M. C. Rivoire informe également

- que le Conseil administratif s'est montré favorable à une demande formulée par M. Georges Magnin, gérant du restaurant "Le Gruyérien", d'installer une terrasse sur la place Colonel-Audéoud. Tenant compte du caractère particulier de ladite place, il a été expressément demandé à M. Magnin de vouloir renoncer à tout équipement de type publicitaire. Il appartient aujourd'hui au demandeur d'effectuer les démarches nécessaires auprès du DCTI;
- que le Conseil administratif a décidé d'offrir une nouvelle prestation au citoyen, à savoir le renforcement des rondes de surveillance, chaque nuit à partir du 1^{er} juin 2006, dans les voies communales et les chemins privés, ceci afin de garantir une sécurité accrue et de réduire les nuisances nocturnes.

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz annonce

- que la commission Culture-loisirs-manifestations a décidé de conserver le principe des Mardis de Sismondi (manifestations en plein air et collation offerte après le spectacle), tout en les réduisant aux Chorales des écoles et à une représentation de l'Atelier Théâtre de Chêne-Bougeries/La Comédie de Genève.
A noter donc deux dates : mardi 6 juin pour les Chorales des écoles et mardi 13 juin pour "La Comédie sans titre", de Federico Garcia Lorca et quelques fragments de pièces de William Shakespeare, le thème étant "le théâtre dans le théâtre".
L'Atelier Théâtre se produira également, comme chaque année, à la salle communale, le vendredi 9 juin et à la Comédie de Genève, le dimanche 11 juin, à 17 heures;
- que Chêne-Bougeries accueillera à l'Espace Nouveau Vallon :
 - le samedi 10 juin, dès 14h. : une exposition d'Ikebana
 - le dimanche 11 juin, également l'après-midi, une démonstration d'Ikebana et une cérémonie du thé.Ces présentations seront assurées par des personnes qui enseignent ces deux arts pour le compte du Consulat du Japon à Genève et leurs élèves.
La cérémonie du thé est limitée à 40 personnes et sur inscriptions. Avis aux personnes intéressées !;
- que, cette année encore, la commune sera associée à la désormais traditionnelle Fête des voisins, prévue le 30 mai prochain. Un encart annonçant la manifestation sera publié sur le site Internet de la commune et une centaine d'affiches et de flyers seront posés, entre autres, chez les commerçants.

Mme Grandjean-Kyburz informe ensuite que l'installation du chapiteau de Cirquenchêne dans le parc de la propriété Grange-Canard a malheureusement suscité certaines oppositions du voisinage. En effet, mandaté par les époux Renaud, domiciliés au 26, chemin de Grange-Canal, Me Bolsterli, avocat, a fait parvenir deux courriers en mairie respectivement datés 7 avril et 1^{er} mai 2006.

Dans sa réponse datée 5 mai 2006 le Conseil administratif a rappelé que la parcelle de la Maison Boissonnas constituait une propriété communale et qu'à cet égard, son usage était déterminé par le propriétaire du fonds.

Par ailleurs, une vue privilégiée sur un parc à usage public ne saurait toutefois créer un droit de voisinage particulier. Préjuger d'éventuelles nuisances occasionnées par des activités se déroulant principalement la journée paraît relever du procès d'intention.

Par ailleurs, l'installation du chapiteau de l'association Cirquenchêne dans le parc de la Maison Boissonnas permet de soutenir un projet intergénérationnel, ceci en synergie avec des enfants ayant des problèmes de comportements pris actuellement en charge par le service médico-pédagogique, actuel locataire de la villa.

En effet, ces jeunes nécessitent une stimulation et un encadrement constants, auxquels les activités de Cirquenchêne ne peuvent que contribuer de manière appréciable.

Il convient également de rappeler que le déplacement du chapiteau installé depuis de nombreuses années sur un terrain jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries, permet de restituer ce dernier aux jeunes et autres usagers qui souhaiteraient y pratiquer diverses activités sportives.

Au préalable, le Conseil administratif avait fait entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents du Département des Constructions et des Technologies de l'Information (DCTI).

Ainsi, dans sa réponse datée 3 mai 2006, le DCTI considérait que la mise en place, pour une durée de 3 mois de la tente de Cirquenchêne, n'était pas soumise à autorisation de construire. Par ailleurs, M. Mark Muller, conseiller d'Etat, est prêt à soutenir cette position de la Police des constructions, nonobstant les réactions des voisins. Le département a confirmé par écrit sa décision aux opposants, ce qui, il faut bien en convenir, leur ouvrira une éventuelle voie de recours, relative à la question de l'assujettissement ou non de l'installation à l'autorisation de construire.

Une pétition munie de 78 signatures, dont bon nombre provenant de personnes non domiciliées aux abords de la Maison Boissonnas (au chemin Frank Thomas et à Conches), est parvenue en mairie le 8 mai par l'intermédiaire de Me Bolsterli.

L'installation du chapiteau a donc eu lieu les 5 et 6 courant. Un apéritif a par ailleurs été offert samedi 12h. aux riverains et à la population.

Pour mémoire, une circulaire d'information avait fait l'objet d'une distribution à quelque 300 riverains. Il convient également de rappeler que les animations sont prévues principalement en journée et que seuls quelques spectacles se dérouleront en soirée, aux dates figurant dans la circulaire citée, envoyée aux riverains.

Il convient également de rappeler que seules 4 places de stationnement sont réservées aux animateurs dans l'ensemble du parc. Une place de dépose est également prévue à l'entrée de la propriété. Des mesures seront prises afin d'inciter les spectateurs à utiliser les moyens de transports publics. En outre, les agents de sécurité municipale veilleront à la fluidité du trafic, dans l'ensemble du secteur.

Mme Grandjean-Kyburz annonce enfin que Mme Sandrine Queiroga, 3^{ème} TSHM ayant un taux d'activité de 75%, prendra son poste à partir du 15 mai. Cette dernière est venue se présenter lors de la dernière séance de la commission Service social et aide humanitaire. Un dépassement budgétaire s'élevant à CHF 15'936.-- est à prévoir pour ce qui concerne l'année 2006. Par ailleurs, et tenant compte des restrictions

.../...

budgétaires d'ores et déjà annoncées, la part cantonale relative à la participation aux coûts salariaux 2007 des TSHM ne saurait être garantie par la FASe.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

- que, suite à l'incendie survenu récemment à l'école de la Gradelle, les travaux ont été exécutés durant les vacances de Pâques et les élèves ont pu rapidement réintégrer leurs classes. Des remerciements sont adressés à M. Robyr qui a mis tout en œuvre pour diligenter ces travaux;
- que les travaux de réfection du chemin des Buclines ont été officiellement réceptionnés le mardi 9 mai 2006. L'entreprise mandataire doit néanmoins encore achever quelques travaux de finition;
- que, conformément à l'autorisation cantonale 1463-2, délivrée le 15 octobre 2004 déjà, l'Etat de Genève entreprend depuis le 8 mai des travaux de renouvellement de la végétation abattue dernièrement devant les commerces sis route de Florissant 177-179, ceci en collaboration avec la commune de Chêne-Bougeries. Une information annonçant ces travaux a fait l'objet d'une communication à l'ensemble des riverains concernés en date du 28 avril;
- qu'après avoir tenu compte des remarques émises par les communiers, riverains et autres en concertation avec les services concernés de l'Etat, les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Ermitage, à savoir le remplacement des mesures provisoires de modération du trafic par un dispositif définitif, ont débuté lundi 8 mai 2006. La durée approximative de ces travaux est de 6 semaines;
- que de nombreux travaux de rénovation et d'entretien des diverses voies communales vont être initiés tout prochainement. De plus, les travaux d'étanchéité et de rénovation de la façade de l'école du Belvédère vont être lancés le 22 juin.

M. Biedermann annonce ensuite, concernant la compagnie des sapeurs-pompiers, que le Conseil administratif a accepté la retraite du sergent Michel Steffen au 31 mai 2006.

5) Propositions du Conseil administratif

5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2005 et moyens de les couvrir

Le Président passe la parole à M. Pralong, Président de la commission Finances.

M. Pralong indique que l'ensemble des crédits supplémentaires proposés lors de la séance des commissions réunies du 27 avril 2006 se montent à CHF 726'225,59. Les membres des commissions réunies ont donné un préavis favorable.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

.../...

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2005
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu le rapport des commissions réunies du 27 avril 2006 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par 17 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2005 suivants pour un montant total de CHF 726'225,59, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2005.

M. Beker prend la parole et lit son rapport :

" Lors de la séance qui s'est tenue à la mairie de Chêne-Bougeries le mardi 2 mai 2006, les membres de la commission Finances ont procédé par sondages à la vérification des comptes de la commune de Chêne-Bougeries et contrôlé notamment les postes suivants :

- Frais de formation du personnel;
- Acquisition d'un véhicule par la compagnie des sapeurs-pompiers 21;
- Honoraires des mandataires spécialisés;
- Frais de réclame;
- Frais de déplacement des ASM;
- Adéquation des factures avec les devis de certains travaux.

Les commissaires ont eu accès à toutes les pièces disponibles et il a été répondu avec satisfaction à leurs questions. Sur ce point, il est à noter que dans certains cas, bien que sur un plan strictement comptable cela ne soit pas nécessaire, certaines informations incomplètes ne permettaient pas un contrôle instantané. Cependant, les réponses adéquates ont été apportées par les services communaux après recherche.

En conséquence et au terme de leur analyse, les membres de la commission Finances recommandent l'adoption des comptes 2005 de la commune. "

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

.../...

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2005

Vu le compte administratif pour l'exercice 2005 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement -

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2005 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire -

Vu le rapport de la commission des finances du 2 mai 2006 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

D E C I D E

par 17 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2005.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2005 pour un montant de CHF 21'791'002,71 aux charges et de CHF 22'634'637,32 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 843'634,61.
3. D'approuver le compte d'investissement 2005 pour un montant de CHF 4'685'529,80 aux dépenses et de CHF 438'880,27 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 4'246'649,53.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 4'246'649,53 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 3'783'140,73 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 843'634,61.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 843'634,61 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2005.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2005, totalisant à l'actif un montant de CHF 109'722'181,90 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 61'993'868,60
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 47'728'313,30

Total de l'actif	CHF 109'722'181,90
------------------	--------------------

et au passif un montant de CHF 109'722'181,90 qui se compose de :

.../...

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	2'121'656,60
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	7'595'000,00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'625'783,81
- Provisions (nature 24)	CHF	8'544'981,00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	6'851'832,38
- Fortune nette (nature 29)	CHF	82'982'928,11
Total du passif		CHF 109'722'181,90

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2005 à CHF 14'111'427,30.

5.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2005 et du rapport de gestion 2005

En guise de préambule, M. Pralong relève l'excellente qualité du travail du Conseil administratif et de l'administration communale. Une fois encore, l'Etat de Genève n'a pas été en mesure de fournir une évaluation convenable des recettes fiscales et le Conseil administratif a dû gérer les finances communales sans savoir exactement ce qu'il allait pouvoir encaisser. La commune demeure dans les chiffres noirs, ce qui mérite d'être relevé, car de plus en plus de communes se voient obligées de recourir à l'emprunt pour équilibrer leur budget.

M. Pralong donne ensuite lecture de son rapport :

" Dans le cadre des activités du Conseil municipal prévues par la LAC, la commission Finances a examiné les comptes de la Fondation pour l'exercice 2005.

Un examen attentif du rapport de la fiduciaire et des documents mis à notre disposition par l'administration communale nous permet de déclarer devant cette assemblée que les comptes de la Fondation sont bien tenus et que les différents chiffres lus correspondent à la réalité. Les mouvements de fortune et les diverses variations des actif et passif sont cohérents et le résultat financier de notre Fondation correspond à notre attente.

Nous avons porté une attention particulière, une fois encore, au fonctionnement du système de subvention HLM mais, malheureusement, la documentation fournie par la régie en charge de la gestion de l'immeuble ne permet pas de retracer l'historique des versements cantonaux. Un changement du mode de comptabilisation pourrait expliquer l'importante variation du poste en question entre 2004 et 2005, mais cette explication n'a pas vraiment séduit les commissaires. Nous reprendrons ce sujet lors de nos prochains travaux.

Néanmoins, la commission souhaite que lors de l'examen du prochain rapport, un certain nombre de pièces soient préparées et présentées, soit :

.../...

1. un tableau récapitulatif du subventionnement HLM en adéquation avec l'arrêté du Conseil d'Etat;
2. un état locatif détaillé et distinct pour chaque immeuble.

Pour la deuxième année consécutive, la commission s'étonne que les recettes ne prennent en compte que les loyers effectivement payés. Cette pratique ne correspond pas à l'usage communal puisque nos propres immeubles tiennent des comptes transitoires.

A l'issue des travaux, la commission a préavisé favorablement l'acceptation des comptes de la Fondation à l'intention de notre Conseil. "

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**FONDATION COMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT DE
CHENE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2005 ET DU
RAPPORT DE GESTION 2005**

Vu l'art. 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries -

Vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 2 mai 2006 -

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE le rapport de gestion 2005, le bilan, le compte de pertes et profits 2005 et le rapport de contrôle établi par le bureau Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA.

M. De Candolle tient à remercier et féliciter le Conseil administratif, en particulier le délégué aux finances, pour la bonne tenue des comptes de la commune. Il n'est certes pas aisé d'équilibrer les comptes, notamment lorsque le Canton modifie des chiffres essentiels à la dernière minute.

M. C. Rivoire constate que les membres du Conseil municipal ont délibéré deux fois à l'unanimité et une fois à la majorité. En tant que responsable des finances et au nom de ses collègues du Conseil administratif, il tient à les en remercier.

- Les formules concernant les délibérations circulent pour signature par les personnes qui les ont approuvées.

M. Locher remarque que le document qui circule pour signature comporte un chiffre modifié manuscritement.

M. C. Rivoire propose de produire un corrigé et de le faire parvenir à quelques conseillers municipaux pour qu'ils approuvent la correction par une signature.

Mme Sobanek préfère que l'erreur soit mentionnée au procès-verbal et que les conseillers signent le document présent en tenant compte de la correction au crayon (l'alternative étant que tous signent à nouveau un document corrigé lors de la dernière séance).

Le Président propose de suivre la proposition de M. Locher et de Mme Sobanek. Dans l'éventualité où ce procédé ne serait pas réglementaire, le Service de surveillance des communes le lui ferait savoir, auquel cas les conseillers signeraient un nouveau document lors de la prochaine séance.

5.4 Centre sportif Sous-Moulin – ouverture d'un crédit de CHF 50'600.-- destiné à la transformation de l'appartement de fonction du Centre en deux salles de réunion.

Le Président indique que ce point se trouvait déjà à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil municipal, car le Service de surveillance des communes du Département du territoire a estimé que la lecture du dispositif de la délibération ne donnait pas une idée précise sur sa teneur. Il a donc été convenu, plutôt que d'annuler la délibération, d'en voter une nouvelle qui la remplace.

M. Gailland précise la raison invoquée par le Service de surveillance des communes pour refuser la délibération qui avait été prise, stipulant l'ouverture au Conseil administratif d'un crédit de CHF 50'600.--. Ainsi, le libellé du premier considérant a été considéré comme incomplet, ceci nonobstant le fait que l'exposé des motifs qui accompagnait la délibération était très clair (transformation de l'ancien appartement de fonction du concierge en deux salles de réunions); et nonobstant le fait que des délibérations identiques avaient été prises par les communes voisines de Chêne-Bourg et Thônex. Le Service de surveillance a estimé par ailleurs qu'il était difficile, pour un administré souhaitant éventuellement lancer un référendum, de déterminer sur quel point porter précisément ce dernier. La proposition de M. Gailland de modifier l'affichage public en complétant la délibération n'a pas été acceptée par le Service de surveillance. La délibération est donc à nouveau soumise au vote (l'alternative étant son annulation par arrêté du Conseil d'Etat).

M. Biedermann souligne que l'autorisation de transformation est délivrée depuis bientôt une année.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - OUVERTURE D'UN CREDIT DE
CHF 50'600.-- DESTINE A LA TRANSFORMATION DE L'APPARTEMENT
DE FONCTION DU CENTRE EN DEUX SALLES DE REUNION**

Vu les articles 30, al.1, lettres e et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2006 -

Vu le vote favorable du Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin du 28 septembre 2005 -

Vu le plan des investissements 2006-2009 -

Vu le préavis favorable de la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et Prévention lors de sa séance du 6 mars 2006 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances lors de sa séance du 20 mars 2006 -

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'600.-- (cinquante mille six cents francs) destiné à la transformation de l'appartement de fonction en deux salles de réunion;

de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'amortir cette dépense de CHF 50'600.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2016;

de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et Thônex.

La présente délibération annule et remplace celle d'un même montant votée le 6 avril 2006.

6) Présentation par le Maire du rapport administratif pour l'année 2005

M. C. Rivoire procède à la présentation du rapport administratif.

" Mesdames et Messieurs,

Il est de coutume pour le Conseil administratif de vous présenter, lors de la séance du mois de mai, la structure du rapport annuel de la commune.

Le nouveau concept de présentation ayant remporté un vif succès l'année passée, nous le conserverons dans ses grandes lignes pour cette édition 2005 qui relate la période administrative du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006, à l'exception du compte rendu financier qui suit l'exercice fiscal.

.../...

L'impression sera effectuée en quadrichromie. Le format usuel de 168 x 230 mm sera conservé. Toutefois, la maquette déclinera le nouveau logo générique communal. Comme vous le savez par ailleurs, ce dernier est construit sur la base d'un carré, composé de quatre feuilles de chêne représentant la commune et se référant à ses armoiries. Ce tout géométrique, composé de 4 carrés, évoque la stabilité et la diversité. La déclinaison des feuilles dans les couleurs naturelles se réfère au cycle des saisons et des activités communales. La mise en évidence de "Bouge" dans le nom "Chêne-Bougeries" représente une volonté de dynamisme et donne vie à l'ensemble du logo.

Ce rapport évoquera successivement :

- La structure politique avec le message du Conseil administratif, la présentation du Conseil municipal, de ses commissions et des ordres du jour des séances de juin 2005 à mai 2006.
- Les différents services de la mairie – les activités municipales comprenant notamment
 - L'aménagement avec les divers dossiers en cours tels que :
 - Chêne-Bougeries/Grange-Canal – chemin Challendin-
 - Pré-Babel – projet plan localisé de quartier
 - Plan directeur communal
 - Zone 30km/h., secteur nord
 - CEVA – concept voie verte Eaux-Vives – Foron
 - La voirie, relatant notamment les mesures prises pour le traitement des déchets, recyclage et les projets de déchetterie centralisée et mini-déchetteries en cours. Mentionnons également le renouvellement du parc machines.
 - Les bâtiments et constructions, avec les divers travaux réalisés ou en cours de réalisation tels que : la rénovation d'un appartement sis au 10, chemin du Villaret - la transformation du rez-de-chaussée de la mairie - l'aménagement de la place Colonel Audéoud - la rénovation de l'école du Belvédère – les travaux de réfection de la piscine du Belvédère – la modification de la station de pompage de Conches – les w.c. de la Bessonnette et de Conches.
 - Le cimetière avec désormais des w.c. et de toutes nouvelles fontaines pour l'entretien.
 - Les routes avec les réfections de divers chemins, les activités déployées par notre service des routes et cimetière, le démarrage du projet de mise en séparatif du chemin des Buclines, le lancement d'un Plan général d'évacuation des Eaux. (PGEE) - l'aménagement de la place de Conches – la réfection du chemin Naville – l'aménagement du chemin de la Gradelle.
 - Les parcs et promenades avec les aménagements effectués à divers emplacements du territoire communal, la mise en œuvre progressive du concept "Signature Chêne-Bougeries" et la rénovation de la fontaine située dans le parc Stagni.
 - La circulation retraçant entre autres la mise en zone 30 du plateau de l'Ermitage et les études de circulation en cours dans divers secteurs de la commune.
 - Les écoles et les restaurants scolaires.

- Dans le domaine culturel, les nombreuses manifestations, habituelles ou nouvelles, les différentes associations et institutions avec descriptif de leurs multiples activités.

Outre les manifestations culturelles programmées d'année en année, il sera plus particulièrement mis l'accent sur l'accueil dans notre commune de la Journée internationale de la marionnette, manifestation qui a remporté un grand succès auprès du public.

Evénement d'importance également, "La Fête du Renouveau" dans sa quatrième édition qui, outre son côté festif, a pour ambition de faire connaître les diverses associations, de réunir dans la fête les différents quartiers de la commune et de renforcer les liens entre les habitants. Elle est placée cette année sous le thème "Tout feu, tout flamme".

On consacrera également une chapitre important au programme **Responsabilités citoyennes**.

- Dans le domaine social, une description des multiples actions entreprises au profit des aînés, des personnes défavorisées mais aussi en faveur de la petite enfance, des enfants et des jeunes. Ainsi, la question de la **petite enfance** sera largement évoquée.
- Dans le domaine du Sport : les différentes activités développées, entre autres, dans le cadre du CSSM.
- Notre service de sécurité municipale et l'Arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries - Voirons, les activités de la Fondation communale, les activités inter-communales, dans le domaine politique, culturel et sportif, puis nous passons au chapitre des troupes communales à savoir la Compagnie des Sapeurs-pompiers 21, celle des sauveteurs auxiliaires ainsi que l'OPC Seymaz.

Ce rapport annuel se terminera par une présentation des comptes de la commune au 31 décembre 2005, agrémentée de quelques statistiques ainsi que des renseignements officiels.

La diffusion de ce document, miroir de nos activités, tant au niveau du Conseil administratif que du Conseil municipal est prévue, pour une distribution tous-ménages à la mi-septembre.

Un exemplaire vous sera remis lors de la séance du Conseil municipal de septembre. "

Le Président remarque qu'il serait temps de considérer qu'il s'agit du rapport annuel de la commune de Chêne-Bougeries et non pas simplement d'un rapport administratif. En effet, les questions traitées concernent également le Conseil municipal.

M. C. Rivoire déclare que le Conseil administratif n'a pas *d'a priori*. Il suggère de mettre éventuellement le terme "rapport" au pluriel.

7) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

7.1 Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi

Mme Meynet, en tant que présidente de la commission Service social et aide humanitaire, rappelle que les commissaires l'avaient déléguée pour rencontrer les présidents des commissions sociales de Chêne-Bourg et Thônex afin d'aborder la problématique de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi. En effet, les responsables de l'antenne lui avaient fait part du besoin d'engager un "placeur" pour les chômeurs car leurs compétences se limitent à entendre et encadrer ces derniers et non pas à leur trouver du travail. Contrairement à Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, Thônex avait refusé le crédit pour engager un "placeur", si bien que le dossier était resté en suspens. Elle a donc réuni les trois présidents des commissions sociales. Thônex a argué que la présentation faite par l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi était peu claire et a demandé que les trois conseillers administratifs délégués s'accordent pour obtenir de cette dernière un rapport circonstancié.

Mme Meynet a donc demandé à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, d'approcher ses collègues des communes voisines afin qu'un courrier soit adressé à l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi. Elle serait d'accord pour sa part de prendre l'initiative mais craint, en tant que conseillère municipale, d'être accusée de vouloir empiéter sur les prérogatives dévolues aux conseillers administratifs.

Mme Grandjean-Kyburz croit se souvenir qu'il était convenu que les trois présidents des commissions sociales envoient directement une lettre à l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi. Elle prend néanmoins note de la remarque de Mme Meynet et interviendra auprès de ses deux collègues pour qu'un courrier soit envoyé.

7.2 Comité de Coordination Culturel Chênois

Mme Meynet indique que le conseiller administratif de Chêne-Bourg était malade lors de la dernière séance. Les conseillers présents se sont donc contentés d'aborder les affaires courantes. Ce qui se passe au niveau de la culture lui paraît fâcheux compte tenu du fait que les Trois-Chêne comptent un grand nombre de citoyens en droit d'attendre un certain nombre de prestations dans le domaine. Elle a donc demandé à ce que les trois commissions "Culture" soient rassemblées afin d'envisager ce qui pourrait être réalisé en partenariat. Les frais de communication concernant des animations telles que le théâtre de marionnettes, par exemple, pourraient fort bien être partagés.

- La proposition de Mme Meynet ayant été acceptée, Mme Grandjean-Kyburz est chargée du suivi.

7.3 Fête du Renouveau

Mme Meynet engage tout le monde à y participer. La première partie, le vendredi, sera principalement consacrée à la Suisse tandis que la seconde, le samedi, sera plus ouverte sur le monde.

7.4 Chaufferie à bois

M. L. Rivoire annonce que la commission Bâtiments-constructions s'est réunie le 9 mai 2006 pour une deuxième présentation concernant la chaufferie à bois. Des informations détaillées d'ordre technique et environnemental ont été données. Il s'attendait néanmoins à une plus grande participation. Il constate cependant que 13 membres du Conseil municipal ont suivi le projet sur deux séances et ose espérer que tout le monde y aura au moins participé une fois d'ici le vote, le moment venu, d'une délibération y relative en séance plénière.

7.5 Comptes du CSSM

M. Beker informe le Conseil que les comptes du Centre sportif ont été présentés à la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et Prévention élargie à la commission Finances. Celle-ci sera désormais invitée systématiquement à tout ce qui touche, de près ou de loin, au financement du CSSM.

7.6 Commission Routes-assainissement-environnement

M. Karr signale que deux objets dont l'un concerne le chemin des Buclines ont été présentés à la commission Routes-assainissement-environnement le 8 mai 2006 et feront l'objet d'une délibération et d'un préavis lors d'une nouvelle séance. La commission abordera la question de la pollution lumineuse, tant sur le plan de l'éclairage public, que sur celui de l'éclairage dit événementiel.

7.7 Marche des pompiers

M. Riesen indique que la récente marche des pompiers a connu un immense succès avec plus de 750 participants. Mais pour la première année depuis longtemps, les pompiers de Chêne-Bougeries n'ont pas remporté le prix du plus grand groupe, qui a été enlevé par les jeunes sapeurs.

7.8 Commission Bâtiments-constructions

M. Lionel Rivoire signale que la séance de la commission Bâtiments-constructions prévue le 18 mai 2006 est reportée à une date ultérieure.

8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

Mme Meynet remercie M. C. Rivoire d'avoir accepté la proposition de M. Magnin d'ouvrir une terrasse permettant ainsi une animation de la place Colonel-Audéoud. M. C. Rivoire lui indique que la terrasse sera déployée dès cet été. La possibilité d'un partage avec le tenancier qui se trouve au-dessus du café pourra être examinée. Quoiqu'il en soit, l'Exécutif a toujours envisagé de créer une activité de ce type sur la

place. Mme Sobanek préconise alors de faire réparer les toilettes avant d'installer une terrasse, car ces dernières sont très bruyantes.

Tant à titre personnel qu'au nom de ses deux collègues socialistes, Mme Sobanek regrette la démission de M. Riesen qui a toujours tenu les dossiers avec rigueur, et a su donner son avis avec la franchise et le bon sens qui le caractérisent. La richesse d'un parlement provient des divergences d'opinions de ses membres. Elle regrette le départ d'une personne aussi engagée, lequel donne à réfléchir quant au fonctionnement actuel de ce Conseil.

M. C. Rivoire tient à remercier M. Riesen et lui remet un cadeau au nom des autorités communales, en reconnaissance de ses cinq ans d'activité au sein du Conseil municipal.

M. Karr donne lecture de son courrier d'"adieu" à la présidence du Conseil municipal.

" Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Madame et Messieurs les conseillers administratifs,

Cette séance conclut en pratique l'année où, pour la première fois, un Vert de Chêne-Bougeries présidait ce Conseil. Vous avez - pour la plupart - été cléments avec ce novice; je vous en remercie.

Le fait le plus pénible de cette année aura sans aucun doute été, non seulement la démission de notre collègue Christoph Riesen, mais surtout les raisons qui ont motivé cette démission. En effet, malgré les efforts du Bureau nous avons échoué à améliorer sur le fond les rapports entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

En tant que membres des autorités, nous sommes encore le parent pauvre, les "cousins de la campagne" du Conseil administratif - vous savez, ces cousins un peu simples d'esprit que l'on tolère de voir monter à la ville pour des réunions de famille - par exemple, quelque jeudis soir à la salle Sismondi, mais dont il ne faut quand même pas qu'ils s'imaginent avoir une place à la table des "grandes personnes". Rousseau disait "la réflexion naît des idées comparées et c'est la pluralité des idées qui porte à les comparer". Ne me faites pas dire qu'il s'agit d'un problème de générations : c'est une question de culture avant tout - et cela peut s'acquérir à n'importe quel âge.

Dans cette année un peu électorale qui démarre, faites visiter cette salle à ceux que vous parviendrez, les uns et les autres, à recruter sur vos listes. Peut-être leur direz-vous aussi "Lasciate ogne speranza, voi ch'intrate" - vous qui entrez ici, abandonnez toute espérance.

Pour ma part, je quitterai cette fonction sans avoir perdu l'espérance d'une reconnaissance du Conseil municipal en tant qu'institution, et d'un respect intégral de nos possibilités de travail prévues à l'art. 30 de la loi sur l'administration des communes.

Une note personnelle enfin - vous savez mon amour immodéré pour le paysage, le territoire, les cartes et plus généralement pour notre terre ainsi que la voient les oiseaux. Je crois savoir que mon successeur est, lui, férus de plongée - un connaisseur,

je ne dirais pas des "bas-fonds" mais des paysages aquatiques et de la faune que l'on trouve encore dans nos mers.

Norbert, je vous remettrai donc le 31 mai la casquette de capitaine de ce navire et vous souhaite un plein succès dans votre difficile tâche de président.

Longue vie à Chêne-Bougeries ! "

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.55

Le Secrétaire
du Conseil municipal
C. RIESEN

Le Président
du Conseil municipal
J.-M. KARR